

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2018 à 20h30

Présents : Marion PUTHOD, Claude NUGUES, Pascal PERRIN, René DUFOUR, Pierre NUGUES, Antoinette MARTIN, Françoise PETIT, Patrick DIEUDEGARD, Alexandre MAZUIR, Isabelle SOMMEREU

Absente : Françoise CHANAL

Pouvoir :

Absent excusé :

Ordre du jour :

- TRAVAUX DE RESTRUCTURATION MAISON COMMUNALE :

1/ Présentation des devis

Un tableau d'analyse des offres par lot est remis aux Conseillers. Après avoir dépouillé les offres remises avec l'architecte, René DUFOUR dresse un bilan lot par lot. Le Maire propose de décider lot par lot le choix des entreprises à retenir.

- Choix des entreprises :

LOT 1 : VRD : l'entreprise SOUFFLOT David est retenue pour la somme de 7940 euros HT . Il lui sera demandé sur conseil de l'architecte de prévoir une enveloppe de 1000 euros HT pour le décaissement du garage en vu du raccordement des eaux pluviales.

LOT 2 : DEMOLITION / GROS OEUVRE : l'entreprise LES 2 PIERRE est retenue pour la somme de 9693,30 euros HT.

LOT 3 : CHARPENTE / COUVERTURE : l'entreprise GRESSARD est retenue pour la somme de 31228,91 euros HT

LOT 4 ET 5 MENUISERIES (intérieures et extérieures) : l'entreprise PENIN-JOMAIN est retenue pour la somme de 38309,50 euros HT

LOT 6 ET 7 ISOLATION / CLOISONS-PLAFONDS/ PLATRERIE-PEINTURE : l'entreprise GUILLOTIN est retenue pour la somme de 22853,04 euros HT

LOT 8 CARRELAGES/ FAIENCES : l'entreprise CLET est retenue pour la somme de 8513,80 euros HT

LOT 9 ET 10 PLOMBERIE/ CHAUFFAGE -SANITAIRE/FUMISTERIE : l'entreprise LAVIGNE est retenue pour la somme de 17605,46 euros HT

LOT 11 ELECTRICITE : l'entreprise MONTEIL Eric est retenue pour la somme de 6516, 15 euros HT.

LOT 12 RAVALLEMENT DE FACADE :

LOT 13 SERRURERIE :

Un total estimatif de la maison s'élève à 163000 euros HT pour les travaux.

- Choix pour nettoyage de la maison :

Le Maire propose plusieurs solutions :

- Passer par l'association « Le Pont » : une visite pour estimation aura lieu mercredi 24 janvier. Un devis sera adressé sous une semaine et le nettoyage pourra avoir lieu 15 jours après.
- passer par des antiquaires
- passer par EMMAUS
- passer par LA CROIX ROUGE
- prendre une benne

Après délibération, le Conseil donne tout pouvoir aux adjoints et au Maire pour choisir la solution adéquate la moins onéreuse.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe les conseillers que les pneus du tracteur communal sont poreux et craquelés et nécessitent d'être changés.

L'estimation pour le changement est de 1200 euros TTC les 2 pneus. Le Conseil approuve ce devis pour remplacement,

FIN 22H54